JORF n°0184 du 10 août 2014

Texte n°2

Arrêté du 7 août 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR: INTE1418131A

ELI:https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/8/7/INTE1418131A/jo/texte

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer.

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 20 mai 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 22 juillet 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle :

Vu les avis rendus le 29 juillet 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle.

Arrêtent:

Article 1

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain, les inondations par remontée de nappe naturelle, les avalanches et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Article 2

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Article 3

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Article 4

Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 13 mai 2014 susvisé ne reconnaissant pas les communes de Dinard et Saint-Malo au titre des « Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 31 janvier 2014 au 2 février 2014 » sont retirées.

Article 5

Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 7 juillet 2014 susvisé ne reconnaissant pas la commune de Layrac au titre des « Inondations et coulées de boue du 24 janvier 2014 au 28 janvier 2014 » sont retirées.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 24 décembre 2013 au 26 décembre 2013

Commune de Breil-sur-Roya.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 16 janvier 2014 au 18 janvier 2014

Commune d'Escarène (L').

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 16 janvier 2014 au 19 janvier 2014

Commune de Colomars.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 16 janvier 2014 au 21 janvier 2014

Commune de Saint-André-de-la-Roche.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 8 février 2014

Commune de Biot (2).

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2014 au 25 janvier 2014

Commune de Montferrier.

Avalanche du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014

Commune de Montferrier.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 13 juin 2014

Communes de Chalabre (1), Narbonne, Rivel (1), Sainte-Camelle (1), Sainte-Colombesur-l'Hers (1).

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Inondations et coulées de boue du 24 avril 2014 au 25 avril 2014

Communes d'Auvillars (1), Bonnebosq (1), Roque-Baignard (La) (1).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 10 novembre 2013

Commune de Sauvat (1).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2014

Communes d'Anville (2), Bonneville (1), Charmé (2), Courbillac (1), Montigné (1), Ruffec, Auge-Saint-Médard (1), Sonneville (2).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 19 mai 2014

Commune de Semoussac (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2014

Commune de Saint-Rémy-sur-Avre.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Inondations et coulées de boue du 5 février 2014 au 7 février 2014

Communes de Bourg-Blanc (1), Goulven (1), Plougasnou (1).

Inondations et coulées de boue du 10 février 2014 au 12 février 2014

Commune de Rosporden (2).

Inondations et coulées de boue du 1er juillet 2014

Commune de Brest (2).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2014

Commune de Sartène.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014

Communes de Blagnac, Colomiers, Pibrac, Plaisance-du-Touch (1), Salvetat-Saint-Gilles

(La), Tournefeuille (1).

Inondations et coulées de boue du 24 juin 2014 au 25 juin 2014

Commune de Mauressac (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Inondations et coulées de boue du 21 mai 2014

Commune de Ruch (1).

Inondations et coulées de boue du 28 mai 2014

Commune de Saint-Estèphe.

Inondations et coulées de boue du 31 mai 2014

Commune d'Auros (1).

Inondations et coulées de boue du 25 juillet 2014

Communes de Langoiran, Lestiac-sur-Garonne, Paillet.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues du 31 janvier 2014 au 2 février 2014

Communes de Dinard (2), Saint-Malo (1).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2013 au 24 octobre 2013

Commune de Dionay (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues du 2 mars 2014 au 5 mars 2014

Commune de Soorts-Hossegor.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Inondations et coulées de boue du 29 avril 2014 au 30 avril 2014

Communes d'Auxy (1), Batilly-en-Gâtinais (1), Beauchamps-sur-Huillard (1), Beaune-la-Rolande (1), Boiscommun (1), Corbeilles (1), Fréville-du-Gâtinais (1), Juranville (1), Ladon (1), Lorcy (1), Mézières-en-Gâtinais (1), Montbarrois (1), Montliard (1), Ouzouer-sous-Bellegarde (1), Presnoy (1), Quiers-sur-Bézonde (1), Saint-Loup-des-Vignes (1), Saint-

Maurice-sur-Fessard (1)

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 25 janvier 2014 au 27 janvier 2014

Commune de Layrac.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 1er janvier 2013 au 31 mars 2013

Commune de Fumel.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 25 janvier 2014

Commune de Bazens.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues du 23 décembre 2013 au 7 janvier 2014

Commune de Locoal-Mendon (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Inondations et coulées de boue du 27 décembre 2013 au 29 décembre 2013

Commune d'Allonne.

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2014 au 10 juin 2014

Commune d'Ormoy-Villers (1).

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2014 au 10 juin 2014

Commune de Pontpoint.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 15 novembre 2013

Commune de Ligny-Thilloy (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Inondations et coulées de boue du 6 août 2013 au 8 août 2013

Commune de Paslières.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondations et coulées de boue du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014

Commune d'Ogeu-les-Bains (1).

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014

Communes de Garindein (2), Gotein-Libarrenx (3), Mauléon-Licharre (4), Puyoô (3), Ramous (2), Salies-de-Béarn (2).

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014 au 24 juin 2014

Commune de Bellocq (2).

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2014

Communes d'Espoey, Gomer (2), Limendous (1), Lucgarier (1), Nousty, Soumoulou.

Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2014

Communes de Lasse (1), Montory (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Inondations et coulées de boue du 25 mai 2014

Commune de Peyrun (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 21 mai 2014

Communes de Bacqueville-en-Caux (1), Crosville-sur-Scie, Hautot-sur-Mer, Offranville, Saint-Aubin-sur-Scie, Saugueville, Tourville-sur-Argues.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 2 novembre 2013

Commune de Villeparisis (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014

Communes de Puybegon, Saint-Gauzens.

Inondations et coulées de boue du 24 juin 2014 au 25 juin 2014

Commune de Margnès (Le).

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 11 mars 2014

Commune de Boudou.

DÉPARTEMENT DU VAR

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 6 mars 2013 au 7 mars 2013

Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer (2).

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 7 février 2014 au 8 février 2014

Commune de Pradet (Le).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2014

Commune de Lusignan (4).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2013

Commune de Villepinte (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2013 au 20 juin 2013

Commune de Fontenay-en-Parisis (2).

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Inondations et coulées de boue du 29 mars 2014 au 30 mars 2014

Communes d'Acoua (1), Bouéni (2).

Annexe

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Inondations et coulées de boue du 26 mai 2014

Commune de Charnoz-sur-Ain.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2014 au 9 juin 2014

Commune de Montigny-Lengrain.

Inondations et coulées de boue du 10 juin 2014

Commune de Montigny-Lengrain.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Séisme du 7 avril 2014

Communes d'Argentière-la-Bessée (L'), Bâtie-Neuve (La), Chabottes, Chorges, Crévoux, Crots, Embrun, Fouillouse, Gap, Montgardin, Montgenèvre, Orres (Les), Rambaud, Rousset, Saint-André-d'Embrun, Vars, Villar-d'Arêne.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 8 février 2014 au 10 février 2014

Commune de Vallauris.

Séisme du 7 avril 2014

Communes d'Antibes, Auribeau-sur-Siagne, Bollène-Vésubie (La), Cagnes-sur-Mer, Cannet (Le), Carros, Gourdon, Grasse, Mandelieu-la-Napoule, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, Saint-Antonin, Saint-Paul-de-Vence, Vence, Villeneuve-Loubet.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014

Commune de Montferrier.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Séisme du 7 avril 2014

Communes de Châtelus, Fontaine, Touvet (Le), Voreppe.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Inondations et coulées de boue du 9 février 2014 au 15 février 2014

Commune de Guémené-Penfao.

Inondations et coulées de boue du 14 février 2014 au 15 février 2014

Commune de Pontchâteau.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 25 janvier 2014 au 30 janvier 2014

Commune de Tonneins.

Inondations et coulées de boue du 27 janvier 2014 au 30 janvier 2014

Commune de Jusix.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Inondations par remontée de nappe naturelle du 22 décembre 2012 au 31 janvier 2013

Commune de Montmartin-sur-Mer.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Inondations et coulées de boue du 6 février 2014 au 7 février 2014

Commune de Crach.

DÉPARTEMENT DU NORD

Inondations et coulées de boue du 26 mai 2014

Commune de Boussois.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2014

Commune de Chambly.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 1er juillet 2013 au 30 août 2013

Commune de Bruay-la-Buissière.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 28 juillet 2013

Commune de Thiers.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Inondations et coulées de boue du 10 avril 2013 au 11 avril 2013

Commune de Saint-Maixent-l'Ecole.

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2014

Commune de Giroussens.

DÉPARTEMENT DU VAR

Séisme du 7 avril 2014

Communes de Callas, Montferrat, Trans-en-Provence, Verdière (La).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Inondations et coulées de boue du 12 février 2014

Commune de Ferté-Alais (La).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Dinondations par remontée de nappe naturelle du 17 juin 2013 au 19 juin 2013

Commune de Villemomble.

Inondations par remontée de nappe naturelle du 19 juin 2013

Commune d'Aulnay-sous-Bois.

Inondations par remontée de nappe naturelle du 19 juin 2013 au 20 juin 2013

Commune de Pavillons-sous-Bois (Les).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2013

Commune de Villeneuve-le-Roi.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel) du 28 mars 2014 au 30 mars 2014

Commune de Koungou.

Fait le 7 août 2014.

Le ministre de l'intérieur.

Pour le ministre par délégation :

Le chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers,

J. Benet

Le ministre des finances et des comptes publics, Pour le ministre et par délégation : Par empêchement du directeur général du Trésor : Le chef de service, D. D'Amarzit Par empêchement du directeur du budget : Le sous-directeur, A. Grosse

La ministre des outre-mer, Pour la ministre et par délégation : Le directeur général des outre-mer, C. Girault